

L'INCLUSION DANS LE PARCOURS PCO

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) reçoit sur indication médicale les enfants de 0 à 12 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dès lors que :

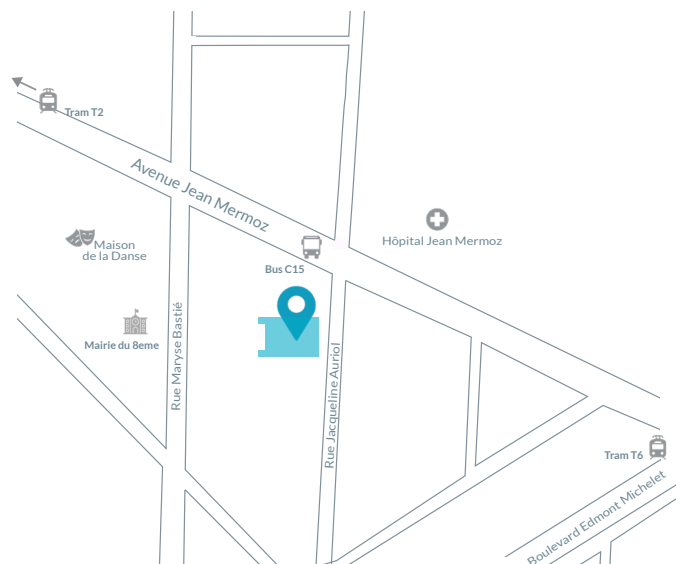
- L'enfant est âgé de moins de 12 ans,
- L'enfant présente un signe d'alerte d'un trouble du neuro-développement (TND),
- Les représentants légaux ne bénéficient pas de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour un TND,
- Si l'enfant a entre 7 et 12 ans, des aides ou aménagements ont été mis en place à l'école pour le soutien de la scolarité (PPS, Gevasco, aménagements spécifiques),
- L'enfant et ses représentants légaux sont domiciliés dans le secteur d'intervention de la PCO (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Rillieux-la-Pape).

L'ouverture d'un parcours au sein de la plateforme est validée par le médecin coordinateur de la PCO après analyse du dossier par l'équipe des coordinateurs cliniques.

CONTACT

Tél : 04 87 34 38 10

18 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon
pco@arhm.fr



ACCÈS

Tram T2 : arrêt Bachut - Mairie du 8ème

Tram T6 : arrêt Mermoz-Californie

Bus C15 : arrêt Maryse Bastié

www.fondationarhm.fr

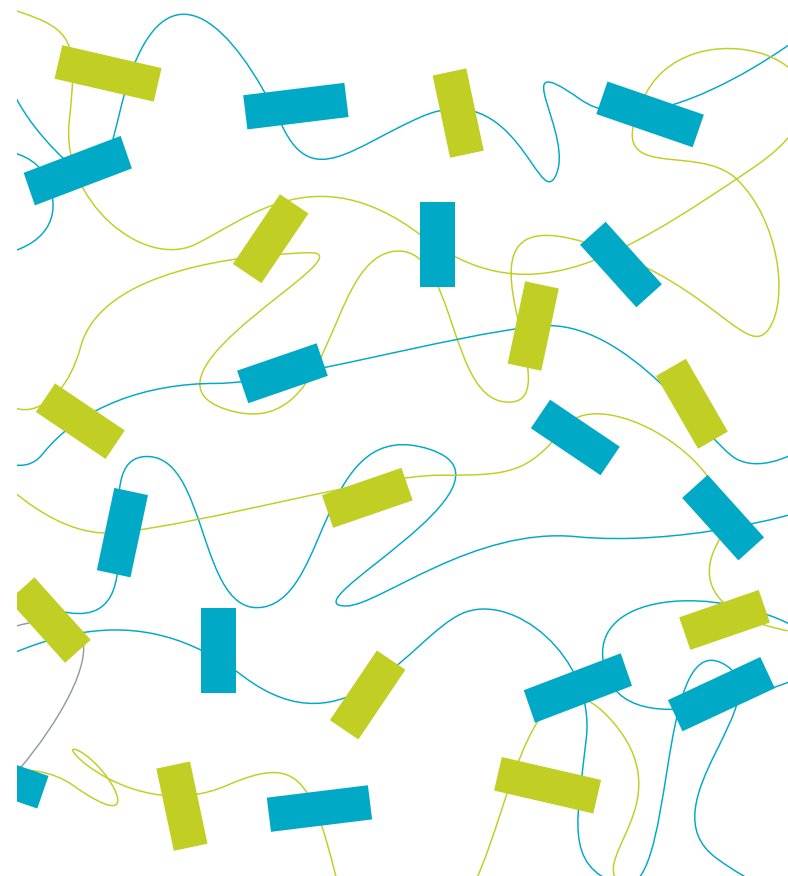
arhm
FONDATION



PLÉIADE
Pôle Inclusion et soins

PLATFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION (PCO)

Repérage des troubles du neuro-développement



CONTACT

Tél. : 04 87 34 38 10
18, rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi et mercredi
de 14h à 16h

Mardi et vendredi
de 9h à 12h puis de 14h à 16h

PRÉSENTATION

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) accompagne les enfants de 0 à 12 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dans le cadre d'un parcours de bilan et d'interventions précoces.

Elle contribue à l'amélioration du diagnostic et de l'accompagnement proposé aux enfants.

La plateforme de coordination et d'orientation de la Fondation ARHM est destinée aux enfants domiciliés à Lyon, Villeurbanne, Caluire et Rillieux-la-Pape.

Les troubles du neuro-développement (TND) sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils regroupent les troubles, du développement intellectuel, du développement de l'attention et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif...), des troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies), mais aussi les troubles spécifiques des apprentissages scolaires, du développement de la communication et des interactions sociales (troubles du spectre de l'autisme).

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de coordination et d'orientation travaille en lien avec les familles et l'ensemble des professionnels du secteur de la petite enfance de première, seconde et troisième ligne :

- **1^{re} ligne** : médecins généralistes, pédiatres, protection maternelle infantile (PMI), ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, autres professionnels paramédicaux, médecins scolaires, crèche, autres professionnels de la petite enfance.
- **2^e ligne** : Centres médico-psychologiques (CMP), Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), hôpitaux de jour, psychiatres et pédopsychiatres, neuropédiatres, services de psychiatrie, de neuropédiatrie, réseaux libéraux, Instituts médico-éducatifs (IME), Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), équipes pluridisciplinaires spécialisées.
- **3^e ligne** : Unités d'évaluation des centres ressources autisme (CRA) et des centres de référence des troubles du langage et des apprentissages (CTRLA), unités hospitalières spécialisées.

NOTRE ÉQUIPE

- Directeur
- Cadre de Santé / Chef de Service
- Médecin coordinateur
- Equipe de coordination clinique (psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes)
- Equipe de coordination administrative

LES MISSIONS

Les missions de la plateforme de coordination et d'orientation, à destination des enfants, de leurs familles et des professionnels de première, seconde et troisième ligne, sont diverses :

- Informer sur les troubles du neuro-développement,
- Favoriser l'accès au diagnostic,
- Coordonner le parcours de bilans et diagnostic ainsi que d'interventions précoces spécialisées,
- Orienter vers des professionnels libéraux et de ligne 2 ou ligne 3.

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr